

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE - DE- LÉVRARD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 3 JUIN 2024, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5

Absents :

- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Invitées :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3269-06-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire 6 mai 2024
 - 4.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire 13 mai 2024
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - 9.1. Bibliothèque
 - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.3. Régie de la gestion des déchets
 - 9.4. Régionalisation de l'aréna
 - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
 - 13.1. Avis de motion premier projet de règlement # 2024-06-06 modifiant le règlement de zonage # 2014-05
 - 13.2. Avis de motion premier projet de règlement # 2024-06-07 modifiant le plan d'urbanisme #2024-04 afin d'y intégrer des dispositions concernant les îlots de chaleur, de modifier le plan des grandes affectations et d'intégrer des objectifs d'aide aux logements

- 13.3. Avis de motion premier projet de règlement # 2024-06-08 modifiant le règlement sur les usages conditionnels #2024-12
- 13.4. Dépôt et adoption du premier projet de projet de règlement #2024-06-06 modifiant le règlement de zonage # 2014-05
- 13.5. Dépôt et adoption du premier projet de règlement # 2024-06-07 modifiant le plan d'urbanisme #2024-04 afin d'y intégrer des dispositions concernant les îlots de chaleur, de modifier le plan des grandes affectations et d'intégrer des objectifs d'aide aux logements
- 13.6. Dépôt et adoption du premier projet de règlement # 2024-06-08 modifiant le règlement sur les usages conditionnels #2024-12
- 14. Administration
 - 14.1. Avis demande d'annexion règlement No 2024-283 afin d'annexer une partie du territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard
 - 14.2. Politique Santé et sécurité au travail
 - 14.3. Correction compte de taxes aqueduc matricule 0946 15 5932
 - 14.4. Achat d'un gazebo pour la garderie les minis du village
 - 14.5. Achat de sacs de sable pour la garderie les minis du village
 - 14.6. Achat de protège doigts pour la garderie les minis du village
 - 14.7. Achat d'une clôture pour la garderie les minis du village
 - 14.8. Subvention pour la garderie les minis du village
 - 14.9. Microprogramme de ADMQ à l'ÉNAP
 - 14.10. Heures supplémentaires et ajustement du nombre d'heures travaillé pour la greffière-trésorière adjointe
- 15. Urbanisme et environnement
 - 15.1. Liste des permis
 - 15.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
- 16. Loisirs et cultures
 - 16.1. Camp de jour - Achat de vêtements
 - 16.2. Camp de jour - sorties
- 17. Demandes
- 18. Affaires nouvelles
 - 18.1. PRIMA
- 19. Période de questions
- 20. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 6 mai 2024 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.3270-06-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 mai 2024.

ADOPTÉE

4.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire 13 mai 2024 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.3271-06-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 13 mai 2024.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 6 mai 2024 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- Le contrat d'achat d'une partie du lot 6 133 709 avec Les Cultures Bécancour inc. a été signé le 7 mai 2024 ;
- Le camp de jour de la Municipalité a reçu une subvention de 500,00 \$ pour organiser une journée intercamp du ministère de l'Éducation, du Loisirs et du Sport dans le cadre du programme Ici, On bouge ;
- Dix-sept jeunes céciolois et cécioloise, sur une possibilité de vingt, sont présentement inscrites au camp de jour qui débutera le 25 juillet prochain.

8. RAPPORT DU MAIRE

- Rien à cet item.

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1. BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME

- Les classes des écoles La Source ont utilisé à la bibliothèque deux fois au cours du mois de mai;
- La bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme est en nomination pour un prix lors de l'AGA du réseau Biblio CQLM le 14 juin ;
- Mme Josiane Trottier a assisté à la formation Démarch'Action organisée par la TRECQ le 9 mai à Drummondville;
- Mme Yvette Demers a assisté aux formations virtuelle « Nouveau portail bibliotecie.ca, Club de lecture TD et Trucs VDX;
- Un échange de livre avec le Réseau Biblio CQLM a eu lieu le 28 mai dernier.
- Le 30 mai dernier, une rencontre a eu lieu conjointement avec la bibliothèque Raymond-Dion de St-Pierre-les-Becquets à l'école la Source pour informer de manière ludique que même après leur passage au secondaire, leurs bibliothèques municipales étaient toujours là pour eux;
- Il y a eu 262 prêts de livres en mai 2024, 54 usagers ont utilisé la bibliothèque ainsi que 50.75h heures de bénévolat.

9.2. COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

- La prochaine réunion aura lieu le 4 juin 2024.

9.3. RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS

- La réunion du mois de mai a été reportée au 18 juin 2024.

9.4. RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA

- Rien à cet item.

9.5. LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

- Rien à cet item.

10. LISTE DES REVENUS

Intérêts dépôt à terme	1 368,76 \$
Licences et permis	40,00 \$
Bac de récupération et de vidanges	95,00 \$
Intérêts sur arrérages	42,46 \$
Licences de chiens	16,00 \$
Location de la salle Éric-Côté	110,00 \$
Loyer garderie – 2024-05	140,00 \$
Remboursement des Crédit Agricole par le MAPAQ	304 388,18 \$
MRC de Bécancour – remboursement enlèvement de la neige pour la fibre optique	577,50 \$
Municipalité de St-Pierre-les-Becquets – remboursement taxation égout et lumière de rue	1 055,00 \$
Coopérative d'aqueduc du 5 ^e rang – opérateur en eau potable	146,50 \$
Subvention Caisse de Gentilly-Lévrard-Rivière-du-Chêne	2 500,00 \$
Subvention Emploi été Canada	5,00 \$
Subvention ministre des Finances – parage du point de TVQ	20 647,00 \$
Photocopies	10,50 \$
Subvention Donald Martel – Camp de jour	2 150,00 \$
Subvention 60% FRR-volet 2 – MRC de Bécancour	6 000,00 \$
Taxes municipales 2023	78,80 \$
Taxes municipales 2024	70 172,69 \$
Trop perçu	198,95 \$
Total	409 742,34 \$

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.3272-06-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 3 460,97 \$ ainsi que 14 248,76 \$ en salaires.

ADOPTÉE

	Fournisseurs	Description	Montant
202400154	Hydro-Québec	Électricité lumières de rue	150,08 \$
202400155	Hydro-Québec	Électricité station de pompage	1340,32 \$
202400156	Rabais Campus	Abonnement revues bibliothèque	44,79 \$
202400157	Hydro-Québec	Électricité bureau municipale et bibliothèque	1 911,09 \$
202400158	CRSBP	Frais de reliure	14,69 \$
		TOTAL :	3 460,97 \$

12. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **94 223,08 \$**:

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
JA202400159	Hydro-Québec	Électricité lumières de rue	155,05 \$
JA202400160	Fédération québécoise des municipalités	Formation CCU – Jean-Marie Dionne	183,96 \$
JA202400161	Excavation Denis Demers inc.	Nettoyage de fossés dans le rang Saint-François-Xavier (Résl. 3256-05-24)	2 161,53 \$
JA202400162	Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	Billets municipaux – intérêts sur emprunt et travaux bris d'eau	1 192,06 \$
JA202400163	Groupe Castonguay inc.	Travaux d'électricité pour le toit du jeu de shuffleboard – 75% (Résl. 3241-04-24)	2 031,38 \$
JA202400164	RIGIDBNY	Ordures et recyclables – mai 2024	3 671,88 \$
JA202400165	Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière-du-Chêne	4 ^e versement sur 5 pour l'achat du 219, rue principale	18 400,00 \$
JA202400166	Yvette Demers	Frais de déplacement et Honoraires professionnels - responsable de la collection	320,40 \$
JA202400167	MRC de Bécancour	2 ^e versement de 3 – Quote-part MRC de Bécancour	15 233,00 \$
JA202400168	Sogetel	Internet et téléphone	771,53 \$
JA202400169	Matériaux Fortierville 2020 sec.	Matériaux de voirie et d'aqueduc	319,15 \$
JA202400170	Fonds d'information	Droits de mutation	12,00 \$
JA202400171	Ville de Bécancour	Quote-part pour les pinces de désincarcération	411,00 \$
JA202400172	Ministre des Finances du Québec	1 ^{er} versement de 2 – quote-part pour la SQ	20 996,00 \$
JA202400173	Covris Coopérative	Matériaux de voirie et d'aqueduc	218,50 \$
JA202400174	Duo Énergie Graphique	Affiches aluphanel pour parc GB (Résl. 3261-05-24)	225,93 \$
JA202400175	SSIRMRCB	2 ^e versement de 3 – Quote-part service incendie	21 129,00 \$
JA202400176	Simon Brunelle	Remboursement frais de déplacement	266,02 \$
JA202400177	Hélène Lambert	Ménage de mai 2024	266,02 \$
JA202400178	Bell Mobilité inc.	Cellulaire inspecteur municipal	48,32 \$
JA202400179	Amélie Hardy Demers	Remboursement frais de déplacement	21,06 \$
JA202400180	Eurofins EnvironeX	Analyse d'eau – mai 2024	69,57 \$
JA202400181	Josiane Trottier	Remboursement frais de déplacement	160,11 \$
JA202400182	Buropro Citation	Achat de livres	454,69 \$
JA202400183	CHC Gestion Parasitaire inc.	Arrosage intérieur et extérieur du 235, rue principale	273,64 \$
JA202400184	La Capitale assureur de l'administration	Assurance collective – juin	2 075,12 \$

JA202400185	Lyne Bertrand	Remboursement frais de déplacement	55,08 \$
JA202400186	Mégaburo inc.	Contrat entretien du photocopieur	147,58 \$
JA202400187	VISA	Fournitures pour la salle Éric-Côté, achat de sable pour la garderie (Résl. 3284-06-24), achat d'un gazebo pour la garderie (Résl. 3283-06-24), envoi Info-Cécilois de mai et licence Adobe	2 521,62 \$
JA202400188	CAUCA	Déclenchement système d'alerte	12,34 \$
JA202400189	Éliane Dubois-Paré	Remboursement frais de déplacement (Résl. 3244-04-24)	250,56 \$
JA202400190	Marie-Hélène Champagne	Remboursement frais de déplacement (Résl. 3244-04-24)	67,50 \$
	Total		94 223,08 \$

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

13. RÈGLEMENTS

13.1 **AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2024-06-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #2014-05**

Rés.3274-06-24

Monsieur Jean-Marie Dionne donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # **2024-06-05** modifiant le règlement de zonage # 2014-05

Le règlement vise à :

- intégrer les éléments de l'article 59 en concordance avec le schéma d'aménagement de développement de la MRC;
- ajouter dans les grilles M-01, M-02, M-03 et M-04, que le raccordement à une installation septique est obligatoire, lorsqu'il n'y a aucun réseau d'égout dans la zone;
- autoriser au maximum 6 logements dans la zone M-02;
- modifier le plan de zonage afin de changer la zone INST-01 pour la zone M-05 ainsi que la grille de cette dernière;
- autoriser de plein droit les commerces de produits agricoles de la ferme, sur la ferme.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 219, rue Principale durant les heures d'ouverture régulières.

ADOPTÉE

13.2 **AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2024-06-07 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME #2014-04 AFIN D'Y INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES ILOTS DE CHALEUR, DE MODIFIER LE PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS ET D'INTÉGRER DES OBJECTIFS D'AIDE AUX LOGEMENTS**

Rés.3275-06-24

Monsieur Jean-Marie Dionne donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # **2024-06-07** modifiant le plan d'urbanisme # 2014-04

Le règlement vise à :

- l'identification de toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;
- ajouter comme volonté de se prévaloir de deux programmes d'aides aux logements et à l'acquisition de terrains par de nouveaux résidents;
- modifier le plan des affectations afin de changer la zone d'affectation institutionnelle en zone d'affectation mixte.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 219, rue Principale durant les heures d'ouverture régulières.

ADOPTÉE

13.3 AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2024-06-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS #2014-12

Rés.3276-06-24

Monsieur Jean-Marie Dionne donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # **2024-06-08** modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2014-12

Le règlement vise à :

- retirer les commerces de produits agricoles de la ferme, sur la ferme, comme usage conditionnel.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 219, rue Principale durant les heures d'ouverture régulières.

ADOPTÉE

13.4 DÉPÔT ET ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2024-06-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #2014-05

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est en vigueur depuis le 11 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard peut amender ledit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'être en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC en lien avec l'article 59 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'autoriser de plein droit les commerces de produits agricoles de la ferme, sur la ferme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'ajouter, dans les grilles M-01, M-02, M-03 et M-04, que le raccordement à une installation septique est obligatoire, lorsqu'il n'y a aucun réseau d'égout dans la zone ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'autoriser au maximum 6 logements dans la zone M-02 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'autoriser les usages résidentiels de moyenne densité dans la zone M-02 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le plan de zonage afin de changer la zone INST-01 pour la zone M-05 ainsi que la grille ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 6 mai 2024 par Monsieur Jean-Marie Dionne ;

Rés.3277-06-24

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL DESHAIES,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dépose et adopte le premier projet de règlement # **2024-06-06** modifiant le règlement de zonage # 2014-05.

ADOPTÉE

13.5

DÉPÔT ET ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2024-06-07 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME #2014-04 AFIN D'Y INTEGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES ILOTS DE CHALEUR, DE MODIFIER LE PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS ET D'INTÉGRER DES OBJECTIFS D'AIDE AUX LOGEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est en vigueur depuis le 11 septembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard peut amender ledit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite ajouter les limites du périmètre urbain sur le plan des grandes affectations;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite modifier l'affectation institutionnelle afin qu'elle soit d'affectation mixte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend modifier le plan d'urbanisme afin d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisé, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que de décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se promouvoir d'un programme d'aide au logement locatif ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se promouvoir d'un programme d'aide à l'acquisition de terrains par de nouveaux résidents;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit intégrer ses deux objectifs dans le plan d'urbanisme selon la loi ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 6 mai 2024 par Monsieur Jean-Marie Dionne ;

Rés.3278-06-24

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL DESHAIES,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dépose et adopte le premier projet de règlement #2024-06-07 modifiant le plan d'urbanisme # 2014-04.

ADOPTÉE

13.6 DÉPÔT ET ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2024-06-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS #2024-12

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les usages conditionnels de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est en vigueur depuis le 11 septembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard peut amender ledit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement sur les usages conditionnels afin d'autoriser de plein droit les commerces de produits agricoles de la ferme, sur la ferme ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 6 mai 2024 par Monsieur Jean-Marie Dionne ;

Rés.3279-06-24

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL DESHAIES,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dépose et adopte le premier projet de règlement #2024-06-08 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2014-12.

ADOPTÉE

14. ADMINISTRATION

14.1 AVIS DEMANDE D'ANNEXION RÈGLEMENT NO 2024-283 AFIN D'ANNEXER UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

ATTENDU QU'une municipalité locale peut, en vertu des articles 126 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (R.L.R.Q. c. O-9) étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 14 mai 2024, le Règlement no 2024-283 afin d'annexer une partie du territoire de la Ville de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu, en date du 27 mai 2024, une copie certifiée conforme dudit Règlement no 2024-283 ;

ATTENDU QUE ce règlement vise l'annexion en faveur de la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets, des lots no 6 132 628, 6 132 635-A, 6 132 776-B, 6 132 778, 6 132 779-B, 6 132 780-B, 6 132 793-B, 6 132 790, 6 32 789, 6 132 627, 6 132 799, 6 132 887, 6 132 885 ry 6 132 796 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 131 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard doit faire connaître son avis sur la demande d'annexion dans les 30 jours suivant la réception de la copie du règlement.

Rés.3280-06-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents que le conseil municipal donne un avis favorable au Règlement no 2024-283 afin d'annexer une partie du territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets et à la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

14.2 POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard considère ses ressources humaines comme sa principale richesse et qu'elle est consciente que la santé et la sécurité du travail de tout son personnel sont une priorité pour le bon fonctionnement de son organisation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le devoir de protéger la santé et la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail ;

CONSIDÉRANT QUE tout employé à l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers dans l'exercice de ses fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à prendre les moyens raisonnables pour instaurer une culture durable de prévention en santé et sécurité du travail afin de prévenir les lésions professionnelles et maintenir une bonne qualité de vie au travail;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'instaurer une politique en santé et sécurité au travail pour encadrer les pratiques en cette matière.

Rés.3281-06-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la politique intitulée « *Politique en matière de santé et de sécurité au travail* », tel que présenté.

La politique est consignée dans le livre des politiques et dans le cartable de la Santé et Sécurité au travail.

ADOPTÉE

14.3 CORRECTION COMPTE DE TAXES AQUEDUC – MATRICULE 0946 15 5932

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a débranché le service d'aqueduc du 49110, route 218 à l'automne 2023 (matricule 0946-15-5932) ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 49110, route 218 a jusqu'au 1^{er} août 2024 pour démolir son immeuble ou le rénover ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 49110, route 218 a obtenu le permis de démolition #2024-06-0016 ;

Rés.3282-06-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** à l'unanimité par les conseillers présents

d'appliquer le taux de taxes « terrain vacant » pour le service d'aqueducs et d'appliquer un crédit de 166,00 \$ au matricule 0946 15 5932 (49110, route 218) pour l'année 2024.

ADOPTÉE

14.4 ACHAT D'UN GAZEBO POUR LA GARDERIE LES MINIS DU VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est propriétaire du local utilisé par la garderie « les minis du village » ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a actuellement pas d'ombre dans la cour arrière pour les douze enfants ;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se procurer un gazebo pour offrir de l'ombre aux enfants ;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement restera la propriété de la municipalité ;

Rés.3283-06-24

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Michel Deshaies et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents de procéder à l'achat d'un gazebo 10 pieds par 12 pieds chez Canadien Tire, d'autoriser le paiement de 1 999,00 \$, taxes en sus et de mandater M. Mario Demers, inspecteur municipal, pour en faire l'installation. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00-522 (Ent. & rép. – Bâtiment et terrains).

Cette dépense sera prise à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

14.5 ACHAT DE SACS DE SABLE POUR LA GARDERIE LES MINIS DU VILLAGE

Rés.3284-06-24

Il est PROPOSÉ par Pierre Carignan et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'acheter quinze sacs de sable pour les modules de jeux extérieurs de la garderie pour un montant de 101,70 \$, taxes en sus. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00-522 (Ent. & rép. – Bâtiment et terrains).

ADOPTÉE

14.6 ACHAT DE PROTÈGE-DOIGTS POUR LA GARDERIE LES MINIS DU VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est propriétaire du local utilisé par la garderie « les minis du village » ;

CONSIDÉRANT QUE la porte extérieure en acier est lourde et qu'il y a un risque que les enfants se coincent les doigts sur le côté charnière de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement restera la propriété de la municipalité ;

Rés.3285-06-24

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Marie Dionne et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents de procéder à l'achat d'un protège-doigts d'une hauteur de 84 pouces en vinyle chez Matériaux Fortierville, d'autoriser le paiement de 108\$, taxes en sus et de mandater M. Mario Demers, inspecteur municipal, pour en faire l'installation. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00-522 (Ent. & rép. – Bâtiment et terrains).

ADOPTÉE

14.7 ACHAT D'UNE CLÔTURE POUR LA GARDERIE LES MINIS DU VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est propriétaire du local utilisé par la garderie « les minis du village » ;

CONSIDÉRANT QU'il y a uniquement une haie de cèdres à l'arrière du terrain, ceinturer d'une clôture de type « frost » ;

CONSIDÉRANT QU'il est de mise de procéder à l'installation d'une clôture devant la haie de cèdres ;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements resteront la propriété de la municipalité ;

Rés.3286-06-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents afin de procéder à l'achat de matériel pour installer une clôture de type « frost » pour la somme budgétaire de 200,00\$, taxes en sus. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00-522 (Ent. & rép. – Bâtiment et terrains).

ADOPTÉE

14.8 ACHAT D'UN MODULE DE JEUX ET D'UN ÉVIER EXTÉRIEUR LA GARDERIE LES MINIS DU VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE la garderie, les minis du village ont douze enfants, dont plus de la moitié proviennent de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard considère ce service comme essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire acheter un module de jeux et un évier extérieur pour la garderie les minis du village ;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements resteront la propriété de la municipalité ;

Rés.3287-06-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat d'un module de jeu et d'un évier extérieur pour la somme budgétaire de 500.00 \$, taxes en sus. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00-522 (Ent. & rép. – Bâtiment et terrains).

ADOPTÉE

14.9 MICROPROGRAMME DE L'ADMQ A L'ENAP

CONSIDÉRANT QUE l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et École nationale d'administration publique (ÉNAP) offre à l'automne 2024 un microprogramme en gestion municipale d'une durée de 3 sessions ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard considère cette formation comme essentielle pour la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers ;

Rés.3288-06-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter que Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière s'inscrivent au microprogramme en gestion municipale de l'École nationale d'administration publique et réservée aux membres de l'association des directeurs municipaux du Québec et de payer les frais reliés à cette formation pour un montant de 56.65\$ pour les frais d'inscription et 500,00 \$, taxes en sus pour la session d'automne 2024.

Que les frais des cours subséquentes soient pris dans le budget municipal 2025.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-370-90-448 (Formation – adm).

ADOPTÉE

14.10 HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET AJUSTEMENT DU NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉ POUR L'EMPLOYÉ #13-BERLYN

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de diminuer la banque d'heure de l'employé #13-berlyn ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier le contrat de travail de l'employé #13-berlyn pour indiquer que les périodes de paies #1, #2, #3, #4, #5, #23, #24, #25 et #26 seront à 28h semaine ;

Rés.3289-06-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- QUE l'employé #13-berlyn soit rémunéré 80 heures par période de paie à partir de la 12e paie, jusqu'à concurrence de 185 heures ;
- QUE le contrat de travail de l'employé #13-berlyn soit amendé pour indiquer que les périodes de paies #1, #2, #3, #4, #5, #23, #24, #25 et #26 de chaque année soient à 28 heures par semaine ;
- QUE pour l'année 2024, cette dépense sera prise dans le surplus accumulé non affecté de la municipalité.

ADOPTÉE

15. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

15.1 LISTE DES PERMIS

Sept permis ont été délivrés en mai 2024 pour une valeur de 207 000\$.

15.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois de mai 2024.

16. LOISIRS

16.1 CAMP DE JOUR – ACHAT DE VÊTEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard organise un camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu 10 000 \$ en subvention FRR – volet 2 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu 2 500 \$ de la caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du chêne ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu 2 150 \$ du député de Nicolet-Bécancour, M. Donald Martel ;

Rés.3290-06-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan, et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat de chandails pour les animateurs du camp de jour et les enfants ainsi que de dossier chez Gravures Bois-Francs et d'autoriser le paiement de 1 537,00 \$, taxes en sus.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-701-55-729 (BD – Camp de jour).

ADOPTÉE

16.2 **CAMP DE JOUR - SORTIES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard organise un camp de jour du 25 juin au 8 août 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu 10 000 \$ en subvention FRR – volet 2 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu 2 500 \$ de la caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du chêne ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu 2 150 \$ du député de Nicolet-Béancour, M. Donald Martel ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une subvention de 500 \$ du ministère de l'Éducation pour une activité intercamp avec le camp de jour de la municipalité de Parisville ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire appliquer une partie de ces subventions pour payer cinq sorties extérieures aux jeunes du camp de jour ;

Rés.3291-06-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le camp de jour de Sainte-Cécile-de-Lévrard à participer à cinq sorties entre le 25 juin et le 8 août 2024 ;

Que le coût des sorties soit payé par les diverses subventions reçues par la municipalité pour le camp de jour ;

Ces dépenses soient prises à même le poste budgétaire #02-701-55-690 (BND – camp de jour).

ADOPTÉE

17. **DEMANDES**

18. **AFFAIRES NOUVELLES**

18.1 **DEMANDE DE SUBVENTION PRIMA**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a pris connaissance du Guide du PRIMA ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire déposer une demande pour l'installation d'une oasis durable, apaisante et rafraichissante au parc intergénérationnel Georgette-Baril avec la solution Abrio de la compagnie québécoise Vortex ;

ATTENDU QUE cette infrastructure est en lien avec les objectifs de la politique des aînés et son plan d'action 2021-2024 ;

ATTENDU QUE la santé et la sécurité des aînés sont une préoccupation de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire favoriser le vieillissement actif de ses citoyens tout en améliorant la qualité de vie des aînés ;

Rés.3292-06-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;
- la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées ;

- la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Ces dépenses soient prises à même le poste budgétaire #23-080-00-004 (Parc municipal intergénérationnel Georgette-Baril).

ADOPTÉE

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.3293-06-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 21h10.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers directrice générale
et greffière-trésorière